

## Exercice 2007 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 14 juin 2007, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### I - Contentieux

- Affaire SARL MGM : Défense des intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy suite à l'appel formé par la requérante contre le jugement du Tribunal Administratif de Besançon rejetant la requête indemnitaire d'un montant de 468 478 € suite à l'annulation d'un arrêté ordonnant la fermeture de l'établissement le Taos Blue.

- Affaire SAULNIER : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon suite à la requête formée par M. SAULNIER demandant l'annulation d'une taxe pour déficit de stationnement d'un montant de 4 941,94 €.

### II - Marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Renforcement du réseau d'eau potable rue des Sources	16/08/2007	SARL HEITMANN et Fils 25410 VELESMES ESSARTS	38 340,45 € HT

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*